

2 CE QUE L'UDPA-UNSA ME CONSEILLE

CE QUE DIT LA LOI

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur, il est destiné à :

- ☛ accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.
- ☛ et identifier ses besoins de formation.

Il est différent de l'entretien annuel qui lui vise l'évaluation du travail du salarié. L'employeur doit définir le contenu de l'entretien professionnel en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise .

1 L'APPLICATION DE L'ENTRETIEN PRO SELON AXA

Un entretien tous les 2 ans avec mon manager pour :

- ☛ échanger sur l'évolution de mon métier,
- ☛ développer de nouvelles compétences,
- ☛ et faciliter un projet de mobilité.

Les moyens à disposition sont les guides et outils de l'espace intranet RH/développement et formation : <https://efd.axa-fr.intraxa/special/mon-entretien-professionnel>

(tutoriel, classes virtuelles, guides, fiches pratiques ...)

Axa pose le principe que le **salarié est l'acteur principal de l'entretien**, il doit aller chercher l'information et l'accompagnement entre autres auprès de l'accueil RH.

Retrouvez cette information sur notre site



Réalisez et préparez votre entretien sur la projection d'un parcours professionnel à deux ans au moins :

- ☛ Les accords AXA sur l'emploi précisent que le salarié est responsable de son employabilité : il est **Co acteur** des mesures pour maintenir celle-ci,

Posez vous la question sur ce que vous souhaitez exercer comme activité et **recherchez la fiche métier** correspondante: <https://efd.axa-fr.intraxa/ma-fiche-metier/?list> :

- ☛ je souhaite rester dans mon activité, évoluer dans la filière ou changer de filière métier ?
- ☛ quel est mon socle de compétences acquises et à acquérir ?,
- ☛ le métier cible est il en **développement ou en décroissance**, l'évolution des compétences est elle forte ou faible ? (notez les indicateurs portés sur la fiche en matière d'évolution du métier et/ou des compétences),
- ☛ l'analyse des compétences relationnelles et transversales figurant sur la fiche métier doit permettre de **mesurer l'écart à combler et déterminer les compétences prioritaires à acquérir** : pour ces dernières regardez les formations proposées et inscrivez-vous. Validez le parcours avec votre manager lors de l'entretien pour formaliser l'octroi du temps nécessaire à ces formations,

Vous ne maîtrisez pas les possibilités d'opportunités métier dans l'entreprise - vous souhaitez faire un bilan de compétence en interne - vous souhaitez une formation certifiante ou qualifiante - **n'hésitez pas à contacter le carré RH.**

L'entretien professionnel débouche sur un plan d'action et celui-ci doit être réalisé **sur le temps de travail et en accord avec le manager. En cas de contestation, contactez les HRBP correspondants.**

Vos conseils UDPA-UNSA sont à votre écoute et service pour répondre à toutes vos questions



3 L'ANALYSE DE L'UDPA-UNSA

L'accord Axa France sur la formation professionnelle du 24 avril 2015 précise la notion d'entretien professionnel, dans l'article 6.1.2 :

« Au cours de l'entretien professionnel, pourront être abordés les thèmes suivants :

- les souhaits émis par le salarié quant à son **évolution professionnelle**,
- **l'évolution prévisible du métier exercé** par le salarié,
- les compétences développées depuis le dernier entretien et celles à développer dans les 2 années à venir,
- les souhaits d'utilisation du compte personnel de formation.

Cet entretien professionnel est donc un outil essentiel afin de :

- veiller à l'employabilité du salarié en **faisant le point avec lui** notamment sur ses souhaits d'évolution, ses besoins de formation et ses aptitudes à développer,
- définir un projet professionnel (ou de formation) et identifier les perspectives d'évolutions professionnelles du salarié,
- s'inscrire dans la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) d'Axa France. »

L'UDPA-UNSA **dénonce la vision réductrice** présentée sur l'espace formation et développement (et repris dans les classes virtuelles), dans la thématique de préparation de l'entretien professionnel, en n'en retenant que certains aspects :

- échanger sur **l'évolution de mon métier**,
- développer de nouvelles compétences,
- faciliter un projet de mobilité

et en **négligeant l'angle gestion prévisionnelle des emplois et compétences**, ainsi que celui du projet professionnel.

Les contacts HRBP

| | |
|---|-------------------------|
| Partenaires métiers RH AXA PIE ET Métiers de l'IARD | Véronique Monfret Segal |
| Partenaires métiers RH ASC métiers Epargne / Prévoyance | Ellen Desurmont |
| Partenaires métiers RH fonctions transverses | Emilie Lanciaux Jous |

Accueil RH

 **01 47 74 42 37**
54 42 37

 service.accueilrh@axa.fr

Vos interlocuteurs UDPA-UNSA

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Marie-Laure Marchand | Pascale Loussert |
| Sylvaine Hardy | Yann Le Beller |
| Giulia Schumacher | Nathalie Pacitti-Diaz |